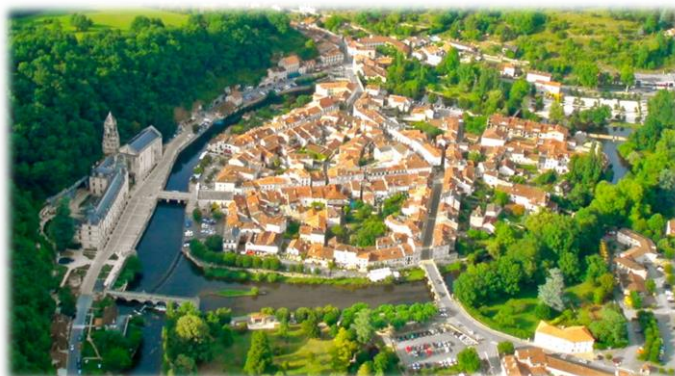


# BRANTOME

## JUIN OU SEPTEMBRE 2022

Départ de BRIVE à 7h50 en autocar de Grand tourisme en direction de **BRANTOME-EN-PERIGORD**, Arrivée avant 10H00 à Brantôme. – **Visite guidée de Brantôme-en-Périgord** : le jardin des moines, les anciens remparts du quai Bertin, le cloître et son abbaye du XIVe siècle. Son patrimoine architectural et culturel se place parmi les sites les plus attrayants de la région. La ville, implantée sur une île, vous surprendra par son originalité. Face à elle, vous découvrirez l'ancienne Abbaye Bénédictine adossée à la falaise impressionnante, ou subsiste d'anciennes habitations troglodytiques.



Vers 11H00, **croisière commentée de 50 minutes**. Prenez place à bord d'un bateau écologique et offrez-vous en toute tranquillité la découverte de Brantôme, surnommée « La Venise du Périgord »... Au fil de l'eau, sur le canal des moines, puis sur la rivière Dronne, la croisière commentée, vous fera découvrir : le pont Coudé du XVIe siècle, les maisons médiévales et Renaissance, l'abbaye Bénédictine, le clocher Campanile du XIe siècle, les habitations troglodytiques, le Gué des Meuniers, le moulin du Couvent... Laissez-vous enfin surprendre par la traversée des îlots sauvages. Un formidable détour à ne pas manquer !

12H00 : Déjeuner au restaurant à Brantôme.

### MENU

Kir de bienvenue

∞

Tranche de rilette d'oie et sa petite salade aux noix

∞

Paupiette de veau coulis aux cèpes et assortiment du moment

∞

Cabécou de la ferme des « Terres Vieilles »

∞

Mousse au chocolat « maison »

*¼ vin et café*

### AUTOCARS FAURE TOURISME

**Siège social** : 3 rue Robert Schuman Z.I. Tulle-Est 19000 TULLE Tél : 05 55 26 58 06

**Etablissement** : Z.I. la Chaulaudre 19300 ÉGLETONS Tél : 05 55 93 05 23

S.A.S. AUTOCARS FAURE TOURISME au capital de 127 530 € - SIRET : 392 499 869 00031 – FR32 392 499 869 00031 - APE : 4939B

N° d'habilitation : IM01900008 - Garantie financière : Groupama - Assurance RCP : AXA Assurances - LCL : FR69 3000 2067 3500 0007 0700 M77



Après-midi : Départ vers BOURDEILLES – Arrivée vers 15H00 : **Visite guidée du château de Bourdeilles**, deux châteaux de deux époques, Moyen Age et Renaissance. Les premières traces des châteaux de Bourdeilles remontent au XIIe siècle. Aujourd’hui classés Monuments Historiques et reconnus Site Majeur d’Aquitaine, ils sont le souvenir de plus de huit-siècles d’Histoire.

Départ 17H00 et retour à Brive. – via A89 – Arrivée vers 19H00 à BRIVE.

### **Prix par personne TTC \*:**

**Sur la base de 30 à 34 personnes : 73.00 €**

**Sur la base de 35 à 39 personnes : 69.00 €**

**Sur la base de 40 à 44 personnes : 67.00 €**

**Sur la base de 45 à 49 personnes : 65.00 €**

**\*tarifs valables sous réserves de modifications et de disponibilités**

#### **CE PRIX COMPREND :**

- ☛ Le transport en autocar de Grand Tourisme
- ☛ Le déjeuner (vin et café compris)
- ☛ Les visites et entrées prévues au programme
- ☛ La présence d’un guide local dans la matinée à Brantôme et l’après-midi à Bourdeilles

#### **CE PRIX NE COMPREND PAS :**

- ☛ Les dépenses personnelles
- ☛ Les autres boissons (digestif)
- ☛ L’assurance annulation et rapatriement

Ce devis n’entraînera la réservation d’un véhicule que s’il est retourné complété et signé par un représentant agréé avec la mention "**bon pour accord**" ainsi que les **conditions générales parafées**, avant la date limite de validité à laquelle cette proposition sera considérée comme nulle, soit le **25/03/2022** (*Sous réserve de disponibilité à la confirmation*).

<b>Adresse de facturation :</b>  	<b>Mention "Bon pour Accord"</b> Date et signature  <b>Nom et téléphone du responsable accompagnateur :</b>
---	--

Information CO2: 17.4 g CO2 /passager.km (Méthode Spécifique)

Après avoir saisi le service chargé de la clientèle et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

#### **AUTOCARS FAURE TOURISME**

**Siège social** : 3 rue Robert Schuman Z.I. Tulle-Est 19000 TULLE Tél : 05 55 26 58 06

**Etablissement** : Z.I. la Chaulaudre 19300 ÉGLETONS Tél : 05 55 93 05 23

S.A.S. AUTOCARS FAURE TOURISME au capital de 127 530 € - SIRET : 392 499 869 00031 – FR32 392 499 869 00031 - APE : 4939B

N° d’habilitation : IM01900008 - Garantie financière : Groupama - Assurance RCP : AXA Assurances - LCL : FR69 3000 2067 3500 0007 0700 M77

# **CONDITIONS GENERALES ET CONTRAT DE TRANSPORT**

**DEVIS :** Nous établissons nos devis en fonction des éléments de cotation qui nous sont transmis. Sauf indication, les devis de plusieurs jours sont basés sur des journées de 8h00 de travail pour le conducteur. En cas de programme non défini précisément, le devis peut être révisé en fonction des éléments non connus au départ, par exemple, un relais conducteur imposé par le programme, kilomètres supplémentaires, heures supplémentaires...

**COMMANDE :** Une commande est validée qu'après notre réception du devis avec la mention « Bon pour Accord » et notre acceptation en fonction des disponibilités le jour de la confirmation.

**PRIX :** Les prix mentionnés sont valables pour les dates indiquées dans le devis. Sans date précise, les prix restent soumis à l'évolution des coûts (carburant, péages...) et peuvent être révisés en fonction des dates définitives du transport (jours fériés, saison...). Les frais de repas et de logement des conducteurs sont à la charge du donneur d'ordre. Le logement doit être en chambre individuelle avec sanitaires. Les repas doivent être des repas chauds. (Sauf cas particuliers).

**ANNULATION :** En cas d'annulation du transport, des frais peuvent être demandés.

- Annulation le jour même sans avertissement de votre part : Transport facturé dans sa totalité.
- Annulation 24 heures avant le départ : Transport facturé à 25%.
- Report du transport à une autre date : pas de frais supplémentaires.

## **PAIEMENT :**

Le solde est exigible selon les mentions figurant sur le devis ou l'accord. Par défaut, le paiement sera exigé à réception de la facture. Selon la prestation réalisée, un acompte de 30% peut être demandé.

## **LEGISLATION :**

La profession et par conséquent nos conducteurs, sont soumis à la réglementation qui fixe les conditions de travail, en particulier les temps de conduite et de repos.

- Durée journalière de conduite : Elle est fixée à 9 heures; cependant le conducteur a la possibilité d'effectuer 10 heures de conduite à deux reprises dans la semaine. Le temps de conduite sans pause ne doit pas dépasser 04h30 (04h00 la nuit, entre 21h00 et 06h00).  
- Interruptions de conduite obligatoires : Ce sont des périodes durant lesquelles le chauffeur est en pause ou à disposition (attente par exemple). Une interruption de 45 minutes est obligatoire après une période de conduite continue (04h30 ou 04h00 la nuit), avec possibilité de la fractionner en 2 arrêts de 15 puis 30 minutes, dans la période de conduite continue.

- Repos hebdomadaire obligatoire : A compter d'avril 2007, la législation impose un repos hebdomadaire de 24 heures pour le conducteur après 6 jours de travail lors d'un séjour dépassant cette durée.

Durant les périodes de repos, le conducteur n'est pas à la disposition de l'employeur, ni des clients.  
- Amplitude : L'amplitude (temps entre l'heure de prise de service et de fin de service) ne doit pas excéder 12 heures. Elle peut exceptionnellement être portée à 14 heures si 2 coupures de 2h00 consécutives ou 1 coupure de 3h00 consécutives sont respectées au cours de la journée. En cas de double équipage, l'amplitude est portée à 18 heures.

- Port de la ceinture obligatoire : Depuis 2003, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans les véhicules de transport en commun. C'est l'organisateur du voyage qui est responsable du respect de cette consigne. Le passager ne respectant pas cette loi peut être passible d'une amende de classe 4.

- La consommation d'alcool et de cigarettes est strictement interdite à bord des autocars.

## **TOUTE INFRACTION A CETTE REGLEMENTATION ENGAGE LA RESPONSABILITE DU DONNEUR D'ORDRE.**

**RESPONSABILITES :** AUTOCARS FAURE TOURISME dégage sa responsabilité à l'occasion d'événements fortuits ou en cas de force majeure : aléas de la circulation routière (déviation, embouteillage ...), conditions atmosphériques présentant un danger pour la circulation (neige, verglas...) altérations de l'état de santé du personnel de conduite... AUTOCARS FAURE TOURISME s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à sa disposition pour palier ces incidents et y remédier.

En cas de panne, AUTOCARS FAURE TOURISME se réserve le droit d'arrêter un autocar. Si cet autocar devait être de qualité inférieure, aucun remboursement ne pourra intervenir. Cette pratique reste exceptionnelle et doit permettre la poursuite du programme avec le moins de désagréments possibles.

En cas de préjudice prouvé suite à un incident imputable à AUTOCARS FAURE TOURISME, le donneur d'ordre ne peut prétendre à une indemnisation excédant le prix du transport.

La responsabilité des AUTOCARS FAURE TOURISME concernant le port de la ceinture de sécurité par le client se limite à l'information ou l'affichage à bord des véhicules. En aucun cas, AUTOCARS FAURE TOURISME n'est responsable des sanctions pénales en cas de non port de la ceinture.

Les heures d'arrivée figurant sur les documents donnent des indications de temps en moyenne mais ne font pas partie du contrat de transport, aucune de ces heures n'est garantie.

Des arrêts sont laissés à l'initiative du conducteur pour répondre aux obligations de sécurité et de respect de la réglementation sociale relative aux temps de conduite et de repos ou à d'autres nécessités.

S'il s'agit d'un groupe constitué, AUTOCARS FAURE TOURISME doit connaître le nom des personnes ayant une responsabilité d'organisation. Ces personnes doivent connaître les conditions d'organisation du transport convenues avec AUTOCARS FAURE TOURISME et détenir la liste des personnes composant le groupe.

Le siège convoyeur est uniquement réservé à un conducteur ou à un membre d'équipage.

Les obligations individuelles inhérentes aux passagers en matière de police se font sous leur entière responsabilité (carte nationale d'identité, passeport, visa...).

AUTOCARS FAURE TOURISME se réserve le droit pour lui ou son représentant de refuser le transport et/ ou de débarquer un passager, lorsque cette décision paraît nécessaire pour une raison de sécurité ou lorsque le comportement mental ou physique est tel qu'il crée une gêne ou présente un danger pour les autres passagers.

**DEGRADATIONS :** Les passagers sont responsables des dégradations occasionnées par leur fait dans l'autocar. La remise en état, les heures de travail, la durée d'immobilisation du véhicule et les réparations leur seront facturées.

**BAGAGES :** Les bagages en soutes sont assurés uniquement durant le transport. Les bagages à main ne sont pas assurés et restent sous la responsabilité de leur propriétaire. Aucun objet laissé dans l'habitacle n'est assuré.

AUTOCARS FAURE TOURISME se réserve le droit de refuser les bagages dont le poids, les dimensions ou la nature ne correspondent pas à ce qui avait été convenu lors de la commande, et qui peuvent porter atteinte à la sécurité.

## **AUTOCARS FAURE TOURISME**

**Siège social :** 3 rue Robert Schuman Z.I. Tulle-Est 19000 TULLE Tél : 05 55 26 58 06

**Etablissement :** Z.I. la Chaulaudre 19300 ÉGLETONS Tél : 05 55 93 05 23

S.A.S. AUTOCARS FAURE TOURISME au capital de 127 530 € - SIRET : 392 499 869 00031 – FR32 392 499 869 00031 - APE : 4939B

N° d'habilitation : IM01900008 - Garantie financière : Groupama - Assurance RCP : AXA Assurances - LCL : FR69 3000 2067 3500 0007 0700 M77

[www.faure-autocars-19.com](http://www.faure-autocars-19.com)